CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E37004** **VALABLE JUSQU'AU** **27/06/2027**

ÉDITÉ LE 15/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/02/1992

Raison sociale : SERET

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/12/2025

Capital : 7 622

542 RUE DU LYRET
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 38443883400051

Siret : 384 438 834 00051

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8401688

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62955045

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 62955045

Situation fiscale et sociale : A jour au 10/07/2026

Téléphone : 04 50 89 31 10 **Fax :**

Portable : 0698809018

Responsabilité légale :
GULER ESER PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : info@cgiconstruction.fr

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 147 617 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	25	07/06/2023
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	4	02/04/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/07/2026 14:19

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.